



Biodiversité et subventions: les paysans vaudois font front commun

PAIEMENTS DIRECTS: ET APRÈS? (3/3)

En Suisse, plusieurs expérimentations pourraient réformer les paiements directs. Épisode 3 dans le canton de Vaud, où le modèle des Communs prône une gestion horizontale en fonction des spécificités régionales.

TEXTE Lila Erard · PHOTO Matthieu Spohn

En résumé

- En cours d'élaboration, la politique agricole 2030+ prévoit une réforme du système des paiements directs, jugé trop complexe et chronophage, voire inefficace par certains acteurs.
- Dans ce contexte, plusieurs projets pilotes voient le jour pour dessiner les contours d'un nouveau modèle de subventionnement de l'agriculture.
- *Terre&Nature* y consacre une série en trois épisodes, à Genève, Zurich et dans le canton de Vaud.

Un tel travail coopératif n'avait encore jamais eu lieu dans la région. Début juin, quatre agriculteurs ont effectué un transfert de foin entre leurs exploitations aux alentours de Grandcour (VD), en prélevant l'herbe dans une prairie riche en fleurs chez l'un puis en l'épandant chez les autres pour améliorer la diversité botanique des parcelles. «Cela a demandé un grand travail de coordination pour décider qui ferait quoi et avec quelles machines. Mais ça a fonctionné, et nous avons pu mutualiser les efforts et les coûts», se félicite Sébastien Oulevey, propriétaire de la prairie donneuse.

Cette action inédite a vu le jour dans le cadre des Communs, une initiative vaudoise qui vise à développer un nouveau modèle de gestion collective de la biodiversité en zone agricole, afin de proposer un système alternatif d'attribution des paiements directs.

Lancé en 2022 par la Direction générale de l'agriculture et la viticulture du Canton et soutenu entre autres par l'OFAG et la Direction générale de l'environnement secteur biodiversité, ce projet de vulgarisation découle du constat suivant: malgré trente ans de politiques agricoles incitatives dans ce domaine, avec notamment l'introduction des prestations écologiques requises, la faune et la flore continuent de s'appauvrir dans les champs suisses. «Cela est dû à notre système actuel vertical et complexe qui propose des mesures trop rigides et standardisées, non adaptées aux réalités des domaines et des régions. De plus, les conditions d'octroi des subventions changent trop souvent, ce qui n'incite pas les agriculteurs à s'engager à long terme dans des mesures plus efficaces», expose Anne-Claude Jacquat, responsable du projet chez Proconseil.

Pour davantage d'autonomie

Basé sur le concept des «commons» défini par l'Américaine Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009, le projet veut redonner aux agriculteurs un rôle central, actif et autonome dans la gestion écologique à l'échelle régionale, grâce à une gouvernance horizontale partagée entre la profession, les autorités et les experts de la

biodiversité (lire l'encadré). Concrètement, quatre groupes de travail rassemblant au total une soixantaine d'agriculteurs volontaires ont été créés dans différentes régions - le Pays-d'Enhaut, Aubonne-La Côte, Grandcour-Chevroux-Forel et Assens - afin de réfléchir à des mesures adaptées à leurs besoins. Par exemple, à Grandcour, l'amélioration de la qualité des prairies permanentes et l'implantation de buissons ont été identifiées comme pertinentes. «De nombreuses structures favorables à la biodiversité ont disparu ces dernières années dans la région avec le remaniement parcellaire. Aujourd'hui, nous pouvons améliorer la situation, tout en maintenant un bon niveau de production, affirme Sébastien Oulevey. Jusqu'à présent, chaque paysan faisait sa petite cuisine sur son domaine pour toucher ses subventions. Là, il y a une vraie réflexion pour mettre en réseau nos terres. Nous sommes ravis, pour une fois, d'avoir voix au chapitre.»

Selon les réalités du terrain

Parallèlement, un autre groupe de travail, composé de deux agriculteurs de chaque région, a la mission de rédiger le «mode d'emploi» du commun, qui devra être applicable à tout territoire agricole en Suisse. Une première ébauche d'une septantaine de règles a été rédigée lors de divers ateliers cet hiver. Principal changement par rapport à l'ordonnance actuelle: chaque domaine ne sera plus obligé d'avoir au moins 7% de surfaces de promotion de la biodiversité pour toucher les paiements directs. À la place, l'objectif total de surfaces devra être atteint à l'échelle régionale. «Ainsi, les exploitations qui ont une qualité de sol et un emplacement plus adapté pourront en mettre davantage, ce qui permettra aux autres de se concentrer sur les cultures. L'idée est de valoriser les parcelles selon leurs atouts», explique Anne-Claude Jacquat.

Quant aux subventions, elles seront allouées en fonction de règles fixées par le commun, pour atteindre des objectifs ciblés. «Si la flore sauvage est un enjeu clé pour une région, les aménagements qui la favorisent seront davantage rétribués», illustre-t-elle. Dans cette optique, les services rendus pourraient aussi être payés, par exemple si un paysan se spécialise dans l'entretien des haies du secteur. «De cette manière, chacun contribue à la réussite du projet en fonction de ses capacités et de sa stratégie d'entreprise», souligne-t-elle, ajoutant que les agriculteurs impliqués dans ce travail de planification seront eux aussi rémunérés.

Alors qu'un rapport final sera rendu en 2026, la spécialiste espère que ce concept novateur pourra être intégré dans la politique agricole 2030+, comme modèle alternatif de subventionnement à disposition des régions. «Pour cela, nous devons prouver que ce type de gestion protège plus efficacement la biodiversité que le système actuel, tout en étant mieux perçu par le milieu paysan, ce qui est un grand défi. Ces prochains mois seront intenses.»

Faire résonner écologie et productivité

Outre les différents groupes de travail agricole, un autre réunissant les partenaires a été créé, avec des paysans de chaque territoire, les autorités, plusieurs acteurs de la gestion de la biodiversité tels que des ONG, des parcs régionaux et la Station ornithologique suisse, ainsi que les milieux scientifiques, comme Agroscope. «Le rôle de cette assemblée est de valider les règles définies par les agriculteurs, afin qu'elles satisfassent tous les milieux. Le but est de décloisonner écologie et productivité, qui sont les deux faces d'une même pièce», relate la responsable du projet Anne-Claude Jacquat. Elle informe que certains paysans seront aussi formés autour de ces questions. «Actuellement, les connaissances sur la biodiversité restent largement un domaine de spécialistes. Le milieu paysan doit se réapproprié ces savoirs.»